

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00218
Numéro SIREN : 350 058 970
Nom ou dénomination : ATHEX

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2021 sous le numéro de dépôt 1708

ATHEX

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros
Siège Social : ZA du Bocage (49610) MOZE-SUR-LOUET
350 058 970 RCS ANGERS
(la « Société »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 30 DECEMBRE 2020

Les soussignés :

- **NEWTEX**, société par actions simplifiée au capital de 350.000 euros, dont le siège social est situé ZA du Bocage (49610) MOZE-SUR-LOUET, inscrite sous le numéro unique 892 038 399 RCS ANGERS,

laquelle est représentée par Monsieur Stéphane DUVAL, agissant ès-qualités d'unique mandataire social de la société DBS (891 694 804 RCS ANGERS), elle-même présidente de la société NEWTEX ;

- **Monsieur Jean-Luc PERDRIEU**, né le 11 octobre 1961 à DOUE LA FONTAINE (49), de nationalité française, demeurant à La Basse Cottencière - Saint Jean des Mauvrets (49320) LES GARENNES SUR LOIRE ;

agissant en qualité de seuls associés de la Société,

statuant conformément à l'article 23 des statuts des statuts qui stipule que les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte sous seing privé,

ont adopté à l'unanimité les décisions ci-après rapportées afférentes :

- à la constatation de la démission de la société AUBETEX de ses fonctions de présidente de la Société ;
- à la nomination de la nouvelle présidente de la Société ;
- à l'agrément d'un projet de nantissement ;
- aux pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

By for

PREMIERE DECISION

Les associés,

prennent acte de la démission de la société AUBETEX de ses fonctions de présidente de la Société intervenue ce jour avec effet au 31 décembre 2020 aux termes d'un courrier au sein duquel elle reconnaît que la Société n'est plus redevable à son égard d'aucune somme.

et décident à l'unanimité de dispenser de la société AUBETEX de l'exécution du préavis stipulé aux termes des statuts de la Société.

DEUXIEME DECISION

Les associés,

décident à l'unanimité de nommer aux fonctions de présidente de la Société, en remplacement de la présidente démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2021 et sans limitation de durée, la société NEWTEX, société par actions simplifiée au capital de 350.000 euros, dont le siège social est situé ZA du Bocage (49610) MOZE-SUR-LOUET, inscrite sous le numéro unique 892 038 399 RCS ANGERS,

représentée par Monsieur Stéphane DUVAL, agissant ès-qualités d'unique mandataire social de la société DBS (891 694 804 RCS ANGERS), elle-même présidente de la société NEWTEX,

lequel intervenant aux présentes, déclare ès-qualités :

- accepter les fonctions qui viennent d'être confiées à la société NEWTEX ;
- que ni la société NEWTEX, ni la société DBS, ni lui, ne sont frappés par une incompatibilité ou une interdiction de nature interdire l'exercice des fonctions sociales susvisées.

La présidente est investie des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société vis-à-vis des tiers et agir en toutes circonstances au nom de celle-ci, dans la limite de l'objet social et sous réserve (i) des attributions réservées à l'associée unique ou à la collectivité des associés et (ii) des clauses statutaires ou extra-statutaires qui viendraient limiter l'étendue de ses pouvoirs.

g / w

TROISIEME DECISION

Les associés,

agrément à l'unanimité :

- le projet de nantissement de premier rang du compte titres ouvert au nom de la société NEWTEX dans le registre de la Société, sur lequel sont inscrites NEUF CENTS (900) actions appartenant en pleine propriété à la société NEWTEX, au profit *pari passu* de :
 - la CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL D'ANJOU, société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, dont le siège social est situé 1 place Molière (49000) ANGERS, immatriculée sous le numéro unique 072 202 419 RCS ANGERS, en garantie du remboursement d'un emprunt de 771.000 €, remboursable en 7 annuités au taux fixe de 0,89 % hors assurance ;
 - la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, société coopérative à capital variable dont le siège social est situé 77 avenue Olivier Messiaen (72000) LE MANS, immatriculée sous le numéro unique 414 993 998 RCS LE MANS, en garantie du remboursement d'un emprunt de 642.500 €, remboursable en 7 annuités au taux fixe de 0,80 % hors assurance ;
 - la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE, banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier – société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital de 1.315.000.000 euros, dont le siège social est situé 2 place Graslin CS 10305 (44003) NANTES Cedex 1, immatriculée sous le numéro unique 392 640 090 RCS NANTES, en garantie du remboursement d'un emprunt de 642.500 €, remboursable en 7 annuités au taux fixe de 0,89 % hors assurance ;
 - la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, société coopérative de banque populaire à forme anonyme et à capital variable, dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière (35768) SAINT-GREGOIRE Cedex, immatriculée sous le numéro unique 857 500 227 RCS RENNES, en garantie du remboursement d'un emprunt de 514.000 €, remboursable en 7 annuités au taux fixe de 0,89 % hors assurance ;

lesquelles sont ci-après désignées ensemble les « **Créanciers Nantis** » ;

en garantie des prêts susvisés, souscrits par la société NEWTEX auprès des Créanciers Nantis afin de financer, notamment, l'acquisition des actions figurant sur le compte-titres nanti.

- l'éventuel adjudicataire en tant que nouvel associé de la Société en cas de vente forcée de tout ou partie des actions figurant sur le compte-titres objet du nantissement susvisé.

QUATRIEME DECISION

Les associés,

confèrent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

CINQUIEME DECISION

Les associés,

décident à l'unanimité que le présent acte constatant leurs décisions unanimes sera mentionné, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet et ses signataires. L'acte lui-même sera conservé par la Société dans ses archives sociales de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

A cette fin, un original du présent acte est remis à la présidente, qui le reconnaît.

Fait à MOZE-SUR-LOUET,
le 30 décembre 2020,
En SEPT (7) exemplaires originaux

Pour NEWTEX

La société DBS

Représentée par Monsieur Stéphane DUVAL ⁽¹⁾

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente à compter du 1^{er} janvier 2021



Monsieur Jean-Luc PERDRIEU



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de présidente à compter du 1^{er} janvier 2021 »